

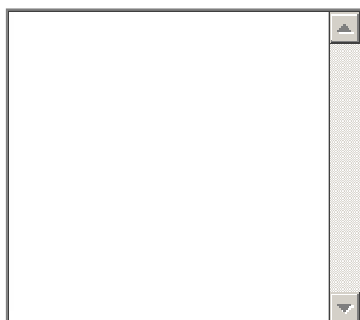
[Accueil](#)[Editos](#)[Actualité](#)[Agenda](#)[Vidéos](#)[Bilan](#)[La Liste](#)[Doc. de campagne](#)[Forum](#)

Edito

[Le programme de l'Union Républicaine bientôt en ligne](#)

Chers internautes, Avant toute chose, merci à chacun d'entre vous de venir consulter ce site qui vous est dédié. Vous êtes en effet de plus en plus nombreux à le visiter et surtout, à disc...

Video



Agenda

[Réunion publique 15/02/2008 20h30](#)

Salle des Fêtes – 11, avenue Schaeffer...[plus](#)

[Réunion quartier Côte de Deuil- Centre Ville 19/02/2008 20h30](#)

Ecole Elémentaire PASTEUR
16, rue Georges
Dessailly...[plus](#)

Forum

Les impôts à Deuil

De : **alain joubert**

Le 21/01/2008 à 11h43

L'endettement de la commune de Deuil la barre est inférieur à la moyenne des communes du même niveau démographique . Vous souhaitez des exemples . Mais il vous est loisible pour cela de vous connecter au site officiel du ministère de l'économie et des finances ou du ministère de l'intérieur , qui contient les informations comptables sur le stock de la dette ainsi que sur le niveau d'amortissement . Ces chiffres ont été repris récemment par un journal périodique régional . Notre rôle n'est pas de citer nous-mêmes dans un blog des communes voisines qui seraient plus endettées que la nôtre , mais il y en a .

Quant à la structure de notre dette , elle a été reconvertie depuis deux ans en taux fixe justement pour se prémunir de la hausse des taux variable (qui n'a pas été jusqu'à aujourd'hui très forte d'ailleurs) . Notre encours de dette est sécurisé par une gestion active qui a pour objectif de nous faire bénéficier des meilleures conditions du moment .

Encore faut-il ne pas s'endetter trop , rester dans les normes moyennes pour une commune comme la nôtre, en expansion démographique et qui investit beaucoup , mais dont les ressources fiscales sont assez faibles . C'est ce que nous faisons année après année .

Alain JOUBERT, maire-adjoint aux finances et à l'urbanisme

De : **Jacques CARTIER**

Le 19/01/2008 à 21h57

Bonsoir,

[D'autre part, vous dites que le niveau d'endettement est inférieur à la moyenne ...:](#)

[Forum](#)[Créer](#)[Alzhei
06/02](#)[jeune:
02/02](#)[10 en
02/02](#)[propri
01/02](#)[RELIG
31/01](#)[etonn
30/01](#)[Jeune
29/01](#)[Nuisa
28/01](#)[Logen
27/01](#)[Bravo
26/01](#)

Forum

quel est ce niveau par habitant en citant des exemples et cet endettement est-il en taux fixe ou variable? En effet, il semble que les taux sont plutôt orientés à la hausse, donc il peut y avoir une augmentation de la dépense dans les années à venir.

Le 06/02/2008 à 13h14

Jacques CARTIER

Alzheimer [voir](#)

Le 02/02/2008 à 19h24

De : **alain joubert**

jeunesse [voir](#)

Le 19/01/2008 à 21h30

Cette question est une question que se posent beaucoup de deuillois et il est totalement légitime de se la poser .

C'est vrai que depuis sept ans , les impôts locaux de la responsabilité de la commune ont augmenté à Deuil . Le taux d'imposition a progressé de 9.4 % entre 2001 et 2008 . A cette augmentation de taux s'ajoute la revalorisation des bases décidée pour toutes les communes de France par le parlement pour tenir compte de l'inflation , et qui est comprise en fonction des années entre 1 et 2 % par an . Donc , en moyenne annuelle , les impôts communaux ont progressé de 3 % environ .

La municipalité est consciente que ce taux de progression est élevé pour beaucoup de deuillois dont les ressources annuelles progressent moins vite , ou régressent . Mais il faut savoir que les taux d'imposition restent inférieurs à Deuil à ce qu'ils sont en moyenne pour le département , la région , et le pays pour des villes comparables à la nôtre . Toutes les statistiques officielles le démontrent .

La plupart des communes ont augmenté leurs impôts à un rythme comparable pour faire face à l'évolution de leurs responsabilités légales . Certaines ont augmenté les impôts encore bien davantage .

Pourquoi alors une telle augmentation , encore supérieure , de votre feuille d'impôts locaux ? C'est parce que s'ajoute à l'impôt communal l'impôt régional (qui a beaucoup progressé depuis cinq ans) , l'impôt départemental (qui est resté stable) , les impôts intercommunaux (ceux en relation avec la protection de l'environnement comme pour le tri selectif ont également progressé) . Bref , sur la feuille d'impôt , il faut bien distinguer ce qui est de la responsabilité de la commune et ce qui ne l'est pas .

Voici une première réponse . Nous espérons poursuivre ce dialogue sur le sujet essentiel des impôts .

Alain JOUBERT

Maire-adjoint aux finances et à l'urbanisme .

De : **Divon**

Le 19/01/2008 à 13h38

Si t'es pas content, faut déménager dans une commune de gauche et on verra si tu payes moins

De : **Paul DUVAL**

Le 19/01/2008 à 11h27

Bonjour,

J'ai l'impression que les impôts ont beaucoup augmenté depuis votredernière élection alors que vous indiquez le contraire dans votre bilan. Mais j'ai regardé ma taxe foncière 2001 et ma taxe foncière de l'automne dernier, et j'ai trouvé une augmentation de 95 euros sur une facture de 510 euros.

Pouvez-vous m'expliquer?

Paul Duval

[Répondre](#)

©2007 Imatone.fr